



- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 14 mars 2022  
Séance du 28 février 2022

## 5 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Affectation du résultat 2021

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, MM DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mmes DUHIN, SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mmes SOW, ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme MEHADJI, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	M. DEME
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mme JAJAN	<b>2</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	<b>37</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

- Date de la convocation : 08/03/2022

- Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

L'instruction M14 permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ainsi sur le budget principal, les résultats 2021 constatés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier s'établissent comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	3 379 674,08 €	595 511,08 €	-2 784 163,00 €
Résultat 2020 (D001)	239 590,98 €		-239 590,98 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement</b>			<b>-3 023 753,98 €</b>
Restes à réaliser 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>			<b>3 023 753,98 €</b>

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	3 379 674,08 €	6 403 428,06 €	3 023 753,98 €
Résultat 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>3 023 753,98 €</b>

Il y a lieu d'affecter prioritairement le résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Il est donc proposé d'affecter le résultat 2021 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 3 023 753,98 €
- Excédent reporté section de fonctionnement (R002) : 0,00 €
- Déficit reporté section d'investissement (D001) 3 023 753,98 €



Envoyé en préfecture le 17/03/2022  
Reçu en préfecture le 17/03/2022  
Affiché le 15/03/2022  
ID : 060-216001743-20220314-DLRG220314005-DE

Il vous est demandé d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier, de reporter par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022, de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2022, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 17/03/2022  
Reçu en préfecture le 17/03/2022  
Affiché le 15/03/2022  
ID : 060-216001743-20220314-DLRG220314005-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-9 et 2311-5,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 février 2022,  
Vu les documents ci-annexés,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37      Pour : 37      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier.

**Article 2** : de reporter par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022 du budget annexe ZAC Ec'Eau Port.

**Article 3** : de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2022, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécourants citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **15 MARS 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17 MARS 2022**  
et publication ou notification le **17 MARS 2022**  
affiché le **15 MARS 2022**  
CREIL, le **17 MARS 2022**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le 15/03/2022

**SLO**

ID : 060-216001743-20220314-DLRG220314005-DE